



Carte de sejour temporaire

Par **Chehri Xavier**, le **22/08/2018** à **19:47**

Bonjour,

Mon épouse est Russe et je suis Français ..

Nous nous sommes mariés en France fin 2016 ,nous vivons en France, je suis salarié en France et mon épouse travaille a distance depuis notre domicile en France pour une filiale d'un groupe international basée a Moscou.

Son visa VLS- TS de 1 an suite a notre mariage arrivant a terme (en ayant rempli tous les criteres et documents requis) , nous avons logiquement demandé le premier Titre de sejour « Vie privée familiale» dans les delais prevus avec un dossier complet aux dires du personnel de la préfecture..(nous avons la chance d'avoir un dossier simple, une bonne situation professionnelle etc..)

Le personnel nous a confirmé a cette occasion la validité de 2 ans de ce titre de sejour (dans le cadre d'un mariage avec un ressortissant français) que nous allions recevoir prochainement.

Nous venons donc de récupérer le nouveau Titre de sejour et il s'avère qu'il ne s'agit pas du titre pluriannuel de 2 ans comme indiqué lors du dépôt et de l'analyse de notre dossier (prevu par les textes) mais d'un titre de sejour temporaire de 1an seulement !

Résultat : Tout est a recommencer dans quelques mois , il nous faudra redemander un titre de sejour, re payer le timbre fiscal de 269€ et des traductions apostillées etc..

Nous avons demandé la raison a la personne nous ayant remis ce titre mais elle n'était pas en mesure de nous donner une explication , l'accueil de la préfecture non plus, le standard téléphonique ne répond pas aux questions concernant l'immigration, il n'y a pas d'email indiqué pour avoir une réponse et l'OFII nous indique au téléphone ne pas avoir le droit de commenter ce type de décision ?

Certaines personnes ont elles vécu une situation similaire ou pourraient elles nous éclairer a ce sujet ?

Merci par avance pour votre soutien..